

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Urbanisme – Plans et autorisations**  
A l'att.de G. MICHIELS  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : E910/2016  
N/Réf. : JMB/BXL-2.2571/s.601  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Emile Bockstael, 209A.  
Remplacement des enseignes et de la signalétique d'un commerce.  
(Dossier traité par : M Gilles Billet)

En réponse à votre lettre du 22/02/2017 sous référence, réceptionnée le 24/02/2017 nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 15/03/2017, concernant l'objet susmentionné.

L'objet de la demande se situe dans la zone de protection de l'ancienne maison communale de Laeken.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection.

La CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières et recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation de conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : B.D.U. – D.M.S. : Mme Valcke ; B.D.U. – D.U. : M. Fr. Timmermans  
M. G. Coomans de Brachène (par mail) ; M. Th. Van Ro (par mail)